

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

**SEANCE**  
**Du 27 juin 2022**

### DELIBERATION

#### **2022/ 41 - JOURNEES DE L'EDUCATION.**

La Ville de Lomme met en place chaque année un temps fort de Lomme Educ' appelé Semaine de l'Education.

Dans le cadre de la crise sanitaire, ce temps fort a dû être annulé en 2020, et a été développé sous une forme adaptée en 2021, sur le thème « Pourquoi j'aime mon école ».

En 2022, un format transitoire est à nouveau proposé, des « Journées de l'Education » qui se dérouleront de mai à décembre, en s'appuyant sur quelques projets et actions portés par des acteurs éducatifs partenaires de Lomme Educ'.

Pour soutenir la réalisation de ces Journées de l'Education, la Ville de Lomme a réservé une enveloppe financière habituellement affectée à la Semaine de l'Education.

Les projets peuvent être proposés par des établissements scolaires, des associations partenaires de Lomme Educ', des services municipaux.

Ils doivent être déposés auprès de la Coordination Lomme Educ', et l'opportunité d'une participation financière de la Ville est examinée par un comité de validation.

#### **COLLEGE GUY MOLLET**

Au titre de l'année 2022, il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action :

- « Playmobil, en avant le latin vivant » : mise en scène de l'antiquité avec les figurines Playmobil.

En attribuant une subvention exceptionnelle de 393 €.

#### **COLLEGE JEAN ZAY**

Au titre de l'année 2022, il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action :

- « Jeux traditionnels du Nord : partage et cohésion » : exposition, animation et location autour des jeux traditionnels du Nord.

En attribuant une subvention exceptionnelle de 300 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
  - 393 € au Collège Guy Mollet (N° SIRET : 195 945 233 00011) ;
  - 300 € au Collège Jean Zay (N° SIRET : 195 931 779 00019) ;
  
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes soit 693 € au Chapitre 65 - Article 657382 - Fonction 201 - Opération n° 1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE,  
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme